

ORAMA - SOMMET DU VEGETAL
DISCOURS DE CLÔTURE de Ph.PINTA, PRESIDENT
EVREUX, LE 24 JANVIER 2013

Seul le prononcé fait foi

Introduction : *Les grains un facteur de croissance productive :*

Mr le Ministre vous avez de la chance, vous avez hérité d'un beau Ministère. Et quand vous venez chez les producteurs de grains, une année comme celle-ci, vous avez plus de chance encore : vous pouvez *faire du productif* sans pour autant vous préoccuper au préalable *du redressement*. Les producteurs de céréales et de grains français sont parmi les leaders mondiaux. Cette place il nous faut la conforter, la développer c'est pour faire cela que nous comptons sur le Ministre de l'Agriculture.

Dans son discours inaugural au SPACE, le 11 septembre dernier à Rennes, le Président de la République disait avec force:

Ma première priorité, c'est de faire du secteur agricole et agroalimentaire un moteur de croissance et un atout du redressement productif.

On ne peut plus clairement fixer la feuille de route. Dans le secteur du blé, du maïs, des oléagineux et des protéagineux, nous le traduisons avec nos propres mots :

Produire plus, produire mieux : produire plus, pour nourrir les hommes et produire mieux, pour alléger l'empreinte environnementale. C'est possible !

La production de grains peut être un facteur de croissance, une source d'emploi, une contribution décisive au solde de notre commerce extérieur, une source de revenu et d'investissement dans nos exploitations. Pour cela, il faut jouer les bonnes cartes, au bon moment.

- **Je commencerai par la Politique Agricole Commune, dont la réforme doit écarter toute distorsion avec nos voisins européens et plus particulièrement allemands ;**
- **Je vous parlerai ensuite des moyens de production ;**
- **Je vous dirai enfin notre approche d'une productivité de filière avec les éleveurs.**

Mais avant d'aborder ces questions, je voudrais insister sur une évidence :

Il est plus facile de faire mieux avec ce qui marche déjà bien. Alors de grâce quand un secteur marche, ne lui appuyons pas sur la tête.

Ainsi, faisons mieux avec les céréales, avec les grains qui répondent à la demande, celles de nos industries agricoles et alimentaires, celle de nos concitoyens, celles d'un marché mondial, en forte croissance, à nos portes, au sud de la Méditerranée : +7.5 Milliards € d'excédents pour notre balance commerciale, ça n'est pas rien par les temps qui courent !

1. Réformer la Politique Agricole Commune sans créer de distorsions avec nos voisins allemands :

Venons en tout d'abord à ce défi que constitue la réforme de la politique agricole commune.

Il nous faut un budget, comparable au budget actuel. La position française est fixée, elle paraît solide. Mais soyons vigilants face aux manœuvres de ceux qui saisissent toute opportunité pour mettre à bas la PAC.

Si les Chefs d'Etat décident en février de la politique budgétaire européenne pour la période 2014-2020, alors Monsieur le Ministre, vous aurez à boucler la réforme de la PAC d'ici juin prochain.

Nous préférons une telle décision plutôt que l'incertitude d'un report, après les élections en Allemagne, après le renouvellement du Parlement européen, après le renouvellement de la Commission et à la fin, qui sait, avec de nouvelles propositions sur des bases très différentes.

Il y a beaucoup à dire sur la proposition du Commissaire CIOLOS. Ni la PAC d'aujourd'hui, ni celle de demain ne répondent vraiment à nos préoccupations. Mais cette proposition repose sur une agriculture économique de production, elle constitue donc une base sérieuse. Pour que l'agriculture soutienne la croissance, il nous faut des règles du jeu simples, lisibles et constantes dans le temps. Les mêmes pour tous, et fixées au niveau européen.

L'agriculteur sait faire face à l'incertitude du climat, des récoltes, à la volatilité des marchés. C'est son métier. Mais l'instabilité des règles du jeu, celles de la PAC, celle des soutiens, celles de la

réglementation nationale, n'est pas tolérable, alors que ce devraient être des points de repère stables face au changement.

J'ai insisté sur le caractère européen des aides PAC et c'est, pour les producteurs de grains, un point essentiel. J'entends de toutes parts, fleurir des idées pour *rééquilibrer* les aides au profit de telle production, de telle région, de tel type d'exploitations. Pour *recoupler*, *sur-primer les 50 premiers hectares*, *plafonner*, et je ne sais quoi encore. Derrières toutes ces idées, intelligentes ... dans leur logique sectorielle, il y a une constante : Allons-y, rejouons ce bel exercice du *bilan de santé* pour répartir autrement les aides accordées aux grandes cultures, les *rééquilibrer* au profit d'autres secteurs. Le rééquilibrage ça a marché une fois, alors pourquoi pas deux. C'est légitime ? Pensez-vous, avec les prix des céréales et des oléagineux !

Je passe, Monsieur le Ministre, sur le fait que ce ne sont pas les producteurs qui ont choisi en 1992 de quitter un soutien des prix pour des aides directes forfaitaires. Rappelez-vous qui était au Gouvernement à cette époque...

De découplage en bilan de santé, nous sommes parvenus aujourd'hui à des aides à l'hectare déconnectées du marché. Ce n'est pas notre choix, nous avons dû nous y faire. Car il y a les bonnes années, et il y en a de mauvaises et même de très mauvaises. Dans notre mémoire, il y a 2009 avec un prix du blé à 100€ et un revenu annuel moyen de 9600€, c'est-à-dire une forte perte, s'il n'y avait eu les aides PAC. Nous savons que ces années reviendront et vous ne pouvez Monsieur le Ministre, nous garantir le contraire, même si de brillants esprits vous prédisent des lendemains qui chantent. Ce sont les même qui nous prédisaient la croissance sans limite ... avant les *sub-primes*.

Pour nombre d'exploitations céréalières, le revenu en 2011 c'était au 2/3 des primes PAC et en 2009 beaucoup plus que 100%. Prenons-en de la graine... avant de céder à l'enthousiasme de telle idée à la mode.

Mais je ne sais pas si je vous aurai convaincu sur ce terrain Monsieur le Ministre. C'est pourquoi mon propos est aussi ailleurs, et j'espère que là nous pourrions nous rejoindre.

Dans le secteur des grains, ouvert à la concurrence mondiale, il convient d'éviter toute distorsion de concurrence entre les agriculteurs français et nos voisins européens, singulièrement allemands. A défaut la France perdra pied, face à ses concurrents, non pas au bout du monde, mais de l'autre côté du Rhin.

Nous sommes la référence européenne en matière de blé de maïs et d'oléagineux grâce au savoir-faire de nos agriculteurs, à notre terroir, à notre climat, à nos filières ; et aussi grâce à notre organisation et à nos IAA fortes et structurées. Mais cette situation n'est pas acquise pour toujours. Etre le grenier à blé de l'Europe, ce n'est pas une menace pour l'élevage, comme vous le dites parfois, c'est tout au contraire un atout pour notre pays et un atout pour notre élevage, j'y reviendrai. Et cette position, il faut la gagner, chaque jour.

Nous savons ce qu'il est advenu de notre industrie. On se lamente beaucoup là-dessus depuis quelques mois et il est bien tard. Or ce même processus est à l'œuvre dans le secteur agricole. Qui le sait ? L'aviculture a, depuis dix ans, perdu 17% de production alors qu'elle progressait de 70% outre-Rhin. Le porc ? 14% de baisse, alors que l'Allemagne progressait de 37%. Nous sommes déjà déficitaires en valeur. Voici deux fleurons de notre agriculture performante, largement exportateurs au départ, pour lesquels demain, nous subirons le marché des autres. Or ce n'est pas le prix des céréales qui

en est la cause : l'aliment est moins cher en France qu'en Allemagne. C'est en raison de distorsions de compétitivité à plusieurs niveaux de la filière.

Mais soyons rassurés, ce ne sera pas le cas du blé, du maïs, des oléagineux. Dormons tranquilles Monsieur le Ministre.

Eh bien là aussi un retournement est en cours. Vous en voulez des preuves ? Regardez l'évolution des importations de farine allemande et vous serez stupéfait : un déficit annuel désormais de 100.000T qui ne fait que s'accroître.

Monsieur le Ministre, il faut en tirer les conséquences, pendant qu'il en est encore temps : quelles que soient les décisions prises à Bruxelles, quelles que soit les déclinaisons nationales qui seront ensuite retenues à Paris, il est stratégique qu'il n'y ait pas de distorsion entre un céréalier Français et un céréalier Allemand.

Il en va de la dynamique de toute l'agriculture française.

Les céréaliers sont prêts à la compétition. Donnez-nous en les moyens, Monsieur le Ministre, dans cette réforme de la PAC.

Je voudrais, revenir sur cette idée consistant à sur-primer les premiers hectares. Vous l'avez largement développée et proposée à nos partenaires et à la Commission.

Gardons nous de ces idées qui font spontanément consensus, pour des raisons parfois contradictoires.

S'il s'agit d'un dispositif national optionnel : attention, risque de distorsion avec les exploitations allemandes, britanniques mais aussi Roumaines ou Hongroises déjà nettement plus vastes, avec les

économies d'échelle mises en évidence dans l'audit de FranceAgriMer.

Alors je vous laisse imaginer si en France, seuls les 50 premiers hectares étaient primés et zéro au-delà du 51^{ème}. On me dira, vous n'avez pas compris, ce n'est pas zéro, il y a la part du verdissement, 87€/ha. Même ! Car il ne faut pas travestir la réalité : si l'on retire 30% pour le verdissement, si l'on réserve 10% pour le re-couplage, soit 12 à 15% avec les autres réservations prioritaires et si l'on attribue deux fois le DPU moyen aux 50 premiers hectares, il ne reste tout simplement plus rien pour les hectares suivants. C'est de l'arithmétique, c'est inacceptable.

Ce ne serait plus une distorsion, mais un basculement vers une autre PAC qui nous ramènerait aux années 1950 : une agriculture de subsistance frileuse. Ce n'est pas l'agriculture que nous voulons pour la France, celle du défi alimentaire mondial.

Dans ces hypothèses d'ailleurs, que deviennent les exploitations des zones intermédiaires à faible potentiel ? Cette idée qu'à 250 hectares on est un « gros » et qu'à 50 hectares, on serait « petit » ! Dans ces terres superficielles à cailloux, que l'on soit *scopeur*, éleveur, ou polyculteur-éleveur, on a besoin d'une aide sur chacun de ses hectares, simplement pour obtenir un revenu à la fin de l'année. Les DPU historiques y sont déjà plus bas qu'ailleurs, et l'on voudrait les limiter aux 50 premiers hectares ?

Monsieur le Ministre nous ne laisserons pas tomber les *zones intermédiaires*.

Quel que soit le DPU que touchent les céréaliers allemands, les céréaliers français doivent recevoir un montant comparable. Si des mesures spécifiques à certains secteurs doivent intervenir, elles doivent être encadrées et ne pas dépasser, cumulées, le seuil fatidique qui crée une distorsion de concurrence fatale.

Enfin il y a dans la réforme de la PAC toute une série d'aspects plus spécifiques, je ne ferai que les citer :

Le verdissement. La Commission a proposé le verdissement pour conférer une nouvelle légitimité à la Politique Agricole Commune. Pourquoi pas ; la dimension environnementale, les producteurs la prennent en charge et c'est une source de surcoût, un véritable apport à la société. Attribuer une compensation à ce titre est donc légitime. 30% de verdissement c'est une cote mal taillée, c'est acceptable. Par contre il n'est pas imaginable de rajouter des contraintes supplémentaires inutiles et inefficaces aux contraintes existantes. Ce seraient autant d'incitations à des baisses de production :

Tel est le cas de la création des *surfaces d'intérêt écologique*. Le taux proposé de 7% est une aberration. Ce serait, comme en 1992 une jachère obligatoire. Les exigences de sécurité alimentaire nous interdisent aujourd'hui ce gel stérile de terres. 3% est acceptable à condition de conserver les *éléments topographiques* existants, et pourquoi pas de manière collective.

Vous l'aurez compris les curseurs du verdissement doivent être modifiés pour que les agriculteurs aient tous la faculté de satisfaire aux critères exigés. C'est le cas du plafond imposé pour la *première culture* dans la mesure de *diversification* pour laquelle j'ai à l'esprit certaines exploitations spécialisées. Pourquoi-pas, là aussi retenir une approche collective et tenir compte des productions animales de l'exploitation.

S'agissant de la convergence des aides au sein de chaque Etat membre, nous sommes je crois, en phase, au sein de la profession, à la FNSEA, et avec vous-même, Monsieur le Ministre : La convergence nationale doit être progressive et linéaire sur une période allant au-delà de 2020. A ce titre, la proposition d'une première marche de 40% en 2014 doit à l'évidence être abandonnée.

2. Les moyens de production et l'innovation, sources essentielles de productivité :

J'en viens maintenant à la question des moyens de production, facteurs déterminants de la productivité.

Mais avant d'entrer dans le détail de quelques exemples, je voudrais répondre à l'invitation que vous avez faite à l'agriculture française de *produire autrement*. Un colloque s'est déroulé sur ce thème au Conseil Economique et Social et Environnemental le 18 décembre dernier. Sous une forme différente on y retrouve une série de thèmes chers à Michel GRIFFON et à son concept *d'agriculture écologiquement intensive*. Une formule habile et une adresse à des familles de pensée qui ne raisonnent pas toujours sur le même registre.

Pour ma part, j'estime qu'un tel débat mérite la mise en commun d'idées, de réalisations et d'expériences si l'on sait fuir la querelle partisane. Aussi je vous répondrai très directement. Vous nous invitez à *produire autrement* ? Chiche. Les producteurs de grains que nous sommes n'ont pas peur d'une confrontation de points de vue, si le débat est fondé sur la pratique agronomique, sur l'expérimentation, sur des bases scientifiques, sans a priori idéologique. S'il s'agit de *produire plus et de produire mieux* et non de prendre prétexte de *produire mieux* avec le dessein caché de *produire moins* comme certains documents issus de votre Ministère le suggéraient encore récemment avec cette formule qui nous avait fait bondir : *moins, c'est mieux* !

D'accord pour remettre l'agronomie au centre du jeu. Nous y apporterons les années de recherche et d'expérimentation de nos

instituts techniques que sont ARVALIS et le CETIOM. D'ailleurs Monsieur le Ministre, avec le Président d'ARVALIS, Christophe TERRAIN, ici présent, nous serions heureux de vous recevoir à BOIGNEVILLE ou à LA JAILLIERE. Vous y verrez les résultats comparatifs d'expérimentations conduites depuis plus de quinze ans entre des pratiques classiques, d'autres sans labour, d'autres à faible intrants et leurs effets sur la production, le comportement des sols, la biodiversité. Mettre l'agronomie au centre des discussions, c'est ce que nous proposons. Mais faisons le jusqu'au bout et jugeons aux résultats et non sur la base de préjugés.

Cette démarche, nous l'avons formulée dans un domaine important : la protection des Aires d'Alimentation de Captage : 500 au total soit plus d'un million d'hectares potentiels. Certaines Administrations et Etablissements Publics y prônent aujourd'hui l'option bio comme réponse à la question de la qualité des eaux de captage, ou alors la baisse massive d'intrants, compensée par des aides publiques. Comme s'il y avait un lien mécanique entre de telles pratiques agronomiques et la qualité des eaux. Tous les experts vous diront qu'il n'en est rien.

Ce qui compte ce sont les résultats. Nous avons en conséquence proposé un protocole pour les engrais azotés, associant approches individuelle et collective. Il repose sur un pilotage des apports d'engrais à la parcelle au moyen d'outils de précision. On juge alors aux résultats à l'automne, grâce à un contrôle par tierce partie et une synthèse collective au niveau du bassin. Ce protocole a été conçu conjointement entre ARVALIS, le CETIOM et l'ITB. Il porte le nom d'AZUR. C'est mesure est prête à être généralisée et elle répond à l'objectif de qualité des eaux fixé par les Pouvoirs Publics. Le protocole AZUR n'occasionne pas de baisse de production pour le producteur, contrairement aux MAE qu'on cherche à nous imposer ;

il ne nécessite donc pas de compensation budgétaire. Dans une période de restrictions, cela devrait retenir l'attention du Ministre de l'Agriculture, celle du Ministre de l'Ecologie et plus encore du Budget...

S'agissant des moyens de production, je pourrais citer de multiples exemples. Je n'en mentionnerai que quelques uns :

- la gestion de l'eau et les retenues collinaires, Il n'est pas admissible que ce dossier soit au point mort alors qu'il permettrait de *produire plus et de produire mieux* ;
- la prévention en matière de protection des plantes, pour ne pas nous retrouver dans des impasses techniques ; Monsieur le Ministre, nous sommes aussi particulièrement attentifs au dossier des néonicotinoïdes et nous avons pris connaissance des avis de l'EFSA. Mais **surtout, surtout**, ne prenez pas de décision trop hâtive, uniquement basée sur le principe de précaution et sans démonstration scientifique avérée. L'enjeu est trop grave pour nos filières ;
- la sélection variétale qui ne saurait se résumer comme on voudrait nous le faire croire à la question des OGM résistants à un herbicide.

En un mot il s'agit de mettre en œuvre les innovations techniques disponibles, les combiner et les piloter avec les outils d'aide à la décision (OAD) que nous avons mis au point. Le champ en est immense. Abordons-les sans préjugés, de manière pragmatique et non dogmatique, dans un contexte de confiance plutôt qu'à grand coups de réglementation étouffante et démotivante. C'est cela aussi *produire autrement*, et pourquoi pas *l'environnement autrement*.

Ces moyens de production ne sont pas uniquement techniques. Je voudrais en évoquer, qui confèrent sécurité et visibilité aux

producteurs, c'est-à-dire un environnement nécessaire pour entreprendre.

Je veux parler des systèmes d'assurance et pour commencer de l'assurance climatique qu'il convient de développer, d'améliorer et de continuer à encourager au titre de la nouvelle PAC.

Il y a aussi, et ceci est à mettre à l'actif du Gouvernement, l'amélioration du dispositif de déduction pour aléas (DPA).

Le Président de la République avait annoncé le 11 septembre dernier à Rennes la refonte de ce mécanisme dont nous demandions qu'il devienne un véritable outil de lissage des revenus. Le texte adopté, par le Parlement en décembre, résultat d'une demande syndicale constante portée par ORAMA et la FNSEA, permet une amélioration indéniable d'un mécanisme, que les contraintes administratives antérieures rendaient inopérant. Ces contraintes ont été levées. C'est une bonne chose.

Je voudrais enfin évoquer un axe de développement dans lequel nous devons résolument nous engager. Il s'agit des énergies renouvelables.

Il y a tout d'abord les biocarburants et il serait hasardeux d'écarter d'un revers de main cette réussite indéniable de notre pays, portée par la filière oléagineuse d'une part, céréalière et betteravière d'autre part. Parce que vous en connaissez les mécanismes économique, financier et fiscal, je ne développerai pas ce point plus avant, sinon pour dire qu'il est grand pourvoyeur de protéines végétales au travers des tourteaux et des drèches et qu'il faut poursuivre avec détermination.

Je voudrais aussi parler du *plan méthanisation* qu'il nous faut lancer à grande échelle pour ses implications en matière d'énergie renouvelable, d'environnement et aussi de sécurisation des revenus des producteurs. Il se trouve à l'interface entre productions végétales et animales. L'essentiel est en place, il manque la volonté politique et l'ajustement de quelques curseurs administratifs et économiques.

3. La productivité des grains, c'est aussi une affaire de filière et en particulier pour l'élevage :

C'est une transition vers mon dernier point. Avec d'autres, vous craignez le déclin de l'élevage français. Cette crainte, Monsieur le Ministre nous la partageons et nous agissons en conséquence au travers des différents outils qui composent le Groupe Céréaliier d'une part et le Groupe Oléo-protéagineux d'autre part. En effet, ce secteur subit, même lorsque les élevages sont individuellement performants, les conséquences de distorsions de concurrence tout au long de la filière, jusqu'à cette incapacité actuelle à traduire au niveau du prix consommateur, les hausses de prix mondiaux. Dans d'autres secteurs comme le pétrole, de telles hausses sont l'occasion pour les mêmes donneurs de leçons de la grande distribution, d'arrondir confortablement leur marges, malgré la vigilance de l'Etat.

Si nous partageons cette crainte d'un déclin de l'élevage, c'est parce que nous avons toujours défendu l'idée que céréaliers et éleveurs étaient complémentaires et réunis par un même destin. D'abord parce que de très nombreux céréaliers sont aussi éleveurs ou l'inverse. Ensuite parce que l'élevage est le premier débouché de nos productions.

C'est pourquoi nous ne sommes pas restés inactifs :

Dès le mois d'août dernier, nous avons proposé, avec la FNSEA, la création d'un Fonds de Modernisation Céréaliers-Eleveurs, alimenté par une contribution des producteurs de grains de 2€ par tonne de grains collectée, ce n'est pas rien. Connaissez-vous une seule profession en France qui ferait de même ? Nous vous avons présenté ce dispositif, Monsieur le Ministre et vous l'avez salué, après que le Président de la République l'a fait à son niveau.

La création de ce fonds en 2012/2013 n'est pas une banale opération de solidarité. Il ne s'agit pas d'une vaine ristourne sur le prix de l'aliment qui serait immédiatement récupérée par les distributeurs. Il s'agit au contraire de financer des investissements productifs, indispensables dans les élevages.

Les motivations qui ont présidé au lancement de ce fonds sont toujours d'actualité ; INTERGRAINS, la structure qui portera ce fonds est en place. Par contre nous vous avons saisi de plusieurs questions qui permettront d'en rendre le fonctionnement opérationnel, équitable et juridiquement incontestable. Nous en reparlerons prochainement je pense.

Alors, Monsieur le Ministre, évitons ces discours qui visent à opposer les agriculteurs entre eux et que certains affectionnent, en ces périodes électorales. Comme le rappelle inlassablement Xavier BEULIN, Président de la FNSEA, il y a une diversité d'agricultures et d'agriculteurs qui font la richesse de nos territoires et ce n'est pas en stigmatisant les uns que l'on enrichira les autres, bien au contraire. Ni en déshabillant Pierre pour habiller Paul.

Alors oui, il faut agir pour et avec les éleveurs.

Nous avons également mis en place, avec nos partenaires, organismes stockeurs et fabricants d'aliments, les outils d'une nouvelle forme de contractualisation. La contractualisation ne

modifiera pas les mouvements de fond du marché mondial et il serait illusoire de croire que ce serait une manière d'accéder durablement à un approvisionnement en dessous du prix de marché. C'est par contre une manière, parmi d'autres, de lisser la volatilité excessive des prix. D'autres outils sont à mobiliser simultanément : l'arbitrage sur les marchés à terme et, bien sûr le maintien au niveau européen des outils de gestion de marché.

*

* *

Conclusion

Nous sommes, Monsieur le Ministre à un moment clef de l'histoire de l'agriculture de notre pays et en l'Europe.

Face à nous, il existe toute une série de défis : défi alimentaire, défi économique, défi environnemental, défi énergétique, défi face à la crise.

Nous pensons que l'agriculture française a les moyens d'apporter une contribution décisive à ces enjeux, au niveau national, au niveau européen et au niveau international.

Nous pensons que les producteurs de grains, de blé, de maïs, d'oléagineux et de protéagineux sont un atout décisif dans cette stratégie.

Pour cela il nous faut un élan collectif et non nous diviser. Nous appuyer sur nos forces et sur nos résultats et non prétexter la réussite d'une année et en profiter pour alourdir la pression en se disant : *ils auront bien la capacité de supporter ce nouveau fardeau.*

Je ne dis pas cela pour échapper à telle contrainte et encore moins à nos responsabilités. C'est tout le contraire et il nous appartient de co-construire notre avenir.

Produire autrement dites-vous. S'il s'agit de cette *agriculture écologiquement intensive* encore à inventer qui s'appuierait sur une réhabilitation de l'agronomie, nous sommes prêts à relever le défi. Pour cela, libérons les initiatives et les énergies au lieu de les contraindre par plus de réglementation. Privilégions le contrat volontaire sur la réglementation. Privilégions l'investissement productif. Et plutôt que de rejouer des joutes dépassées, comme certains vous y invitent, appuyez-vous, Monsieur le Ministre, sur les producteurs de grains. Sachez établir ce climat de confiance qui se crée en partageant une ambition commune. Un climat de confiance qui nécessite aussi que les décisions quotidiennes donnent le ton, pour stimuler l'élan.

Monsieur le Ministre, nous étions ensemble la semaine dernière quand le Président de la République a présenté ses vœux aux acteurs de l'entreprise et de l'emploi. Je cite ses propos : *les forces vives que vous êtes doivent également être les forces de la production. Nous avons le devoir de la rehausser et de retrouver de la croissance.*

Nous, les producteurs de grains, sommes prêts, Monsieur le Ministre à ce que ce souhait du Président de la République ne reste pas un vœu pieux.

Nous vous laissons maintenant la parole pour que vous nous disiez si vous êtes partant pour tout mettre en œuvre, concrètement, avec nous, afin d'atteindre cet objectif : *Croissance et compétitivité.*